

(tous les montants sont en dollars américains, à moins d'indication contraire)

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes » du présent communiqué de presse.

2) La valeur d'entreprise est calculée comme la valeur des capitaux propres après dilution, majorée de la dette financière, majorée des passifs des régimes de retraite sous-capitalisés, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Gildan annonce des produits et un bénéfice dilué par action ajusté¹ records pour un troisième trimestre et actualise ses prévisions pour l'exercice 2025 complet

- Ventes nettes records pour le troisième trimestre de 911 millions de dollars
- Marge opérationnelle de 21,1 % et marge opérationnelle ajustée¹ record de 23,2 %
- Bénéfice dilué par action conforme aux PCGR de 0,80 \$ et bénéfice dilué par action ajusté¹ record de 1,00 \$
- La Société précise ses prévisions concernant le bénéfice dilué par action ajusté¹ et met à jour ses prévisions concernant la marge opérationnelle ajustée¹, les dépenses d'investissement et les flux de trésorerie disponibles¹ pour l'exercice complet
- Le 13 août 2025, la Société a annoncé le regroupement proposé avec HanesBrands en vue de créer un chef de file mondial dans le marché des vêtements de base. La clôture de l'opération devrait avoir lieu plus tard cette année ou au début de 2026.

Montréal, le mercredi 29 octobre 2025 – Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (TSX et NYSE : GIL) annonce aujourd'hui ses résultats pour le troisième trimestre clos le 28 septembre 2025 et met à jour ses prévisions pour l'exercice 2025 complet.

« Nous sommes satisfaits des résultats du trimestre écoulé puisque nous avons continué à générer une croissance rentable, soutenue par une forte croissance de 5,4 % des ventes nettes de vêtements de sport qui nous a permis de dégager un bénéfice dilué par action ajusté record. Nos résultats sans précédent pour le troisième trimestre témoignent encore une fois de l'efficacité de la stratégie de croissance durable de Gildan pour générer une solide performance financière, et nous avons hâte d'entamer la prochaine phase de notre parcours de croissance. La grande attention que nous portons à l'exécution ainsi que le modèle d'affaires verticalement intégré à faible coût de Gildan seront bonifiés par les capacités et la portée supplémentaires découlant de l'acquisition de HanesBrands, dont la clôture est prévue plus tard cette année ou au début de 2026 », a déclaré Glenn J. Chamandy, président et chef de la direction de Gildan.

Résultats opérationnels du troisième trimestre de 2025

Les ventes nettes ont atteint le chiffre record de 911 millions de dollars, en hausse de 2,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est conforme aux prévisions déjà communiquées pour le trimestre d'une croissance dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre. Les ventes de vêtements de sport se sont établies à 831 millions de dollars, en hausse de 5,4 %, du fait de la gamme de produits avantageuse et de prix nets plus élevés. La vigueur des ventes aux distributeurs nord-américains a été appuyée par la croissance continue de nos clients des comptes nationaux, et portée par notre solide positionnement concurrentiel global. Nous avons continué d'enregistrer une forte demande pour Comfort Colors®, et notre portefeuille de nouveaux produits novateurs continue de susciter l'engouement grâce à notre nouvelle technologie de coton doux et à des nouvelles marques, comme Champion® et ALLPRO^{MD}. Par ailleurs, les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements ont atteint 80 millions de dollars, en baisse de 22,1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le recul des ventes d'un exercice à l'autre s'explique principalement par la baisse des volumes de ventes, qui reflète comme prévu un décalage des expéditions au quatrième trimestre, et, dans une moindre mesure, par la gamme de produits moins avantageuse, la catégorie ayant connu une poursuite du ralentissement généralisé du marché au cours du trimestre. Enfin, les ventes sur les marchés internationaux se sont établies à 60 millions de dollars, contre 64 millions de dollars pour la période correspondante de

l'exercice précédent, soit une baisse de 6,1 % d'un exercice à l'autre qui découle principalement de la faiblesse persistante de la demande sur l'ensemble des marchés.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 307 millions de dollars, ou 33,7 % des ventes nettes, comparativement à 278 millions de dollars, ou 31,2 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration de 250 points de base, en raison essentiellement de la baisse des coûts de fabrication ainsi que des prix favorables reflétant les hausses de prix mises en œuvre pour contrer l'impact initial des tarifs et, dans une moindre mesure, l'incidence favorable de la baisse des coûts des matières premières.

Les charges de vente et charges générales et administratives ont atteint 95 millions de dollars, comparativement à 84 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Après ajustement pour tenir compte des charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, lesquelles ont été presque entièrement engagées au cours de l'exercice précédent, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ s'établissaient toujours à 95 millions de dollars, ou 10,4 % des ventes nettes, contre 78 millions de dollars, ou 8,8 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ au cours du trimestre reflète la hausse de la rémunération variable et des charges générales et administratives liées aux TI.

La Société a dégagé un bénéfice opérationnel de 192 millions de dollars, ou 21,1 % des ventes nettes, comparativement à 193 millions de dollars, ou 21,7 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Après ajustement lié aux coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions qui se rapportent principalement à l'acquisition proposée de HanesBrands et aux coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction et à des questions connexes susmentionnés, lesquels ont été presque entièrement engagés au cours de l'exercice précédent, le bénéfice opérationnel ajusté¹ s'est chiffré à 212 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars, ou 23,2 % des ventes nettes, ce qui représente une hausse de 80 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et est légèrement supérieur aux prévisions communiquées.

Les charges financières nettes de 44 millions de dollars ont augmenté de 13 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison principalement des frais associés au financement ferme obtenu pour l'acquisition proposée de HanesBrands et de la hausse des niveaux d'emprunt en général. De plus, dans le cadre de cette acquisition, nous avons annoncé, au troisième trimestre, un placement privé de deux séries de billets non garantis de premier rang d'un capital total de 1,2 milliard de dollars américains. Le produit tiré de ce placement sera affecté au financement de l'acquisition proposée de HanesBrands, au refinancement de sa dette et au paiement des frais d'opération connexes.

Compte tenu des facteurs susmentionnés, en partie contrebalancés par l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, le bénéfice dilué par action conforme aux PCGR s'est chiffré à 0,80 \$, comparativement à 0,82 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, et après ajustement lié aux coûts de restructuration, aux coûts connexes à des acquisitions et d'autres coûts, et aux frais de financement susmentionnés relativement à l'acquisition proposée de HanesBrands, le bénéfice dilué par action ajusté¹ a atteint 1,00 \$, en hausse de 17,6 % par rapport à 0,85 \$ un an plus tôt.

Résultats opérationnels depuis le début de l'exercice

Pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025, les ventes nettes se sont élevées à 2 541 millions de dollars, en hausse de 3,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Si l'on exclut l'incidence de l'élimination des activités liées à la marque Under Armour en 2024, les ventes consolidées auraient enregistré une hausse située au milieu d'une fourchette à un seul chiffre. Dans la catégorie des vêtements de sport, nous avons généré des ventes de 2 300 millions de dollars, en hausse de 183 millions de dollars, ou 8,7 %, principalement en raison d'une gamme de produits favorable et de l'augmentation des volumes, reflétant la vigueur des ventes chez les distributeurs américains et les comptes nationaux. Dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, les ventes ont enregistré une diminution de 27,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, qui s'explique par un volume moindre, une gamme moins favorable, la faiblesse générale du marché et l'élimination des activités liées à la marque Under Armour. Les ventes sur les marchés internationaux, de 172 millions de dollars, sont de 8,1 % inférieures à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, traduisant la faiblesse persistante de la demande dans toutes les régions.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 818 millions de dollars, en hausse de 67 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, attribuable à l'augmentation des ventes et de la marge brute. La marge brute de 32,2 % a augmenté de 150 points de base d'un exercice à l'autre, principalement en raison de la baisse des coûts des matières

premières, des prix favorables et de la baisse des coûts de fabrication, en partie contrebalancés par l'incidence initiale des tarifs.

Les charges de vente et charges générales et administratives se sont élevées à 264 millions de dollars, en baisse de 48 millions de dollars d'un exercice à l'autre. À l'exclusion des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, lesquels ont été presque entièrement engagés au cours de l'exercice précédent, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ se sont chiffrées à 262 millions de dollars, ou 10,3 % des ventes nettes, contre 230 millions de dollars, ou 9,4 % des ventes nettes, reflétant une augmentation des charges liées à la rémunération variable et des charges générales et administratives.

La Société a dégagé un bénéfice opérationnel de 521 millions de dollars, ou 20,5 % des ventes nettes, qui rend compte de l'augmentation des ventes nettes et de l'amélioration des marges brutes, par rapport à un bénéfice opérationnel de 439 millions de dollars, ou 17,9 % des ventes nettes, à la période correspondante de l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions et les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction susmentionnés et à des questions connexes, le bénéfice opérationnel ajusté¹ s'est chiffré à 556 millions de dollars, ou 21,9 % des ventes nettes, ce qui représente une hausse de 35 millions de dollars, ou 60 points de base, par rapport à un an plus tôt.

Les charges financières nettes de 106 millions de dollars ont augmenté de 28 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout de la hausse des niveaux d'emprunt et des frais associés au financement ferme obtenu pour l'acquisition proposée de HanesBrands. Reflétant l'amélioration de la performance financière et l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, le bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et le bénéfice dilué par action ajusté¹ ont été respectivement de 2,27 \$ et de 2,55 \$, contre un bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et un bénéfice dilué par action ajusté¹ de 1,62 \$ et de 2,18 \$, respectivement, un an plus tôt.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont totalisé 270 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 28 septembre 2025 (224 millions de dollars pour le troisième trimestre), comparativement à 291 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison d'une augmentation des investissements dans le fonds de roulement. Compte tenu des dépenses d'investissement de 82 millions de dollars, la Société a dégagé des flux de trésorerie disponibles¹ d'environ 189 millions de dollars (200 millions de dollars pour le troisième trimestre). Durant les neuf premiers mois de 2025, la Société a poursuivi la mise à exécution de ses priorités en matière d'affectation des capitaux en retournant aux actionnaires un montant de 286 millions de dollars (79 millions de dollars au troisième trimestre), y compris les dividendes, et en rachetant environ 3,8 millions d'actions dans le cadre de notre programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Nous avons clos le troisième trimestre de 2025 avec une dette nette¹ de 1 741 millions de dollars et un ratio de levier financier de la dette nette équivalant à 2,0 fois le BAIIA ajusté¹ des douze derniers mois consécutifs, ce qui se situe au milieu de notre fourchette cible actuelle d'endettement, soit un ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté¹ de 1,5x à 2,5x.

Convention de fusion avec HanesBrands

Le 13 août 2025, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une convention de fusion définitive pour faire l'acquisition de HanesBrands, une importante société mondiale du domaine des vêtements de base qui possède un portefeuille de marques emblématiques. Aux termes de la convention de fusion, les actionnaires de HanesBrands recevront 0,102 action ordinaire de Gildan et 0,80 \$ en espèces en contrepartie de chaque action ordinaire de HanesBrands, ce qui représente une valeur totale des capitaux propres d'environ 2,2 milliards de dollars et une valeur d'entreprise² d'environ 4,4 milliards de dollars, selon le cours de clôture des actions ordinaires de Gildan le 11 août 2025. La clôture de l'opération, approuvée à l'unanimité par les conseils d'administration des deux sociétés, devrait avoir lieu à la fin de 2025 ou au début de 2026, sous réserve de l'approbation des actionnaires de HanesBrands et de la satisfaction ou de l'annulation d'autres conditions de clôture habituelles. Ainsi, les perspectives de la Société pour l'exercice 2025 complet présentées ci-après ne tiennent pas compte du regroupement prévu avec HanesBrands.

Perspectives pour 2025

La Société enregistre encore une fois des résultats trimestriels solides malgré le contexte macroéconomique changeant et un environnement de demande généralement plus faible, ce qui témoigne de notre engagement continu à exécuter la stratégie de croissance durable de Gildan et souligne notre confiance en notre capacité à atteindre nos objectifs alors que nous continuons à générer de la croissance dans les principales catégories de produits et les principaux réseaux. Nous pensons que notre modèle d'entreprise verticalement intégré, associé à notre solide positionnement dans le secteur, devrait soutenir une performance financière qui reste solide.

Par conséquent, pour 2025, nous mettons à jour nos prévisions pour l'exercice complet, comme suit :

- Hausse située au milieu d'une fourchette à un seul chiffre de la croissance des produits pour l'exercice complet, ce qui est conforme aux prévisions précédentes;
- Hausse d'environ 70 points de base de la marge opérationnelle ajustée¹ pour l'exercice complet, comparativement aux prévisions précédentes d'une hausse d'environ 50 points de base;
- Dépenses d'investissement représentant environ 4 % des ventes, comparativement aux prévisions précédentes de 5 % des ventes;
- Bénéfice dilué par action ajusté¹ dans une fourchette de 3,45 \$ à 3,51 \$, soit une hausse comprise entre environ 15 % et 17 % d'un exercice à l'autre, comparativement à nos prévisions précédentes de 3,40 \$ à 3,56 \$;
- Flux de trésorerie disponibles¹ d'environ 400 millions de dollars, comparativement aux prévisions précédentes de flux de trésorerie disponibles supérieurs à 450 millions de dollars.

Les hypothèses qui sous-tendent nos prévisions pour 2025 sont les suivantes :

- Nous continuons de tenir compte de l'incidence des tarifs mis en place actuellement de même que des moyens d'atténuation, notamment des mesures liées aux prix et notre capacité à tirer parti de notre modèle d'affaires souple en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût. Les tarifs plus élevés sont aussi intégrés à nos coûts reliés aux stocks.
- Nos perspectives continuent de refléter une croissance dans les principales catégories de produits, grâce aux récentes innovations, à l'incidence favorable du lancement de nouveaux programmes, aux gains de parts de marché et aux différentes mesures incitatives dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- Il n'y aura aucun rachat d'actions jusqu'à la fin de 2025, comme nous l'avons indiqué au moment de l'annonce de l'acquisition proposée de HanesBrands.
- Nous avons pris en compte les coûts de transaction liés à l'acquisition engagés jusqu'à présent.
- Nous prévoyons par ailleurs que notre taux d'impôt effectif ajusté pour 2025 se maintiendra à un niveau semblable à celui de 2024.
- Nous supposons qu'il n'y aura pas de détérioration significative découlant des conditions actuelles du marché, notamment en ce qui a trait aux prix et à l'inflation, ni de changement important des conditions de travail ou de l'environnement concurrentiel.

Les perspectives ci-dessus pour l'exercice complet 2025 reflètent notre compréhension actuelle du commerce international et des contextes géopolitiques et les changements actuellement mis en œuvre dans les accords commerciaux multilatéraux. Nous surveillons activement le contexte commercial international et les stratégies d'atténuation disponibles. Toutefois, la situation a été caractérisée par une évolution dynamique et importante et reste donc difficile à prévoir. Nos prévisions demeurent assujetties à toute mesure réglementaire supplémentaire ayant un impact sur le commerce international, comme les tarifs, les droits compensateurs ou d'autres mesures ou changements de politique commerciale, ainsi qu'aux risques et incertitudes macroéconomiques connexes. En outre, ces hypothèses sont en date du 28 octobre 2025 et elles sont assujetties à des incertitudes commerciales et à des risques importants, notamment les facteurs décrits à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du rapport de gestion intermédiaire pour le trimestre clos le 28 septembre 2025 ainsi que les facteurs décrits à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion intermédiaire pour le trimestre clos le 28 septembre 2025 et du rapport de gestion annuel de 2024.

Faits saillants reliés aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Comme il a été annoncé le 7 juillet 2025, la Société a été reconnue comme l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada par Corporate Knights, et ce, pour la quatrième année consécutive — elle est l'une des deux seules entreprises de son secteur à faire partie de ce palmarès. Par ailleurs, la Société figure dans le classement des entreprises les plus durables au monde de TIME pour la deuxième année. Elle se distingue, étant l'une des seulement 13 entreprises canadiennes et l'une des deux seules entreprises dans la catégorie des « Vêtements, chaussures et articles de sport ».

Déclaration du dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie de 0,226 \$ par action, qui sera versé le 15 décembre 2025 aux actionnaires inscrits en date du 19 novembre 2025. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société, qui a commencé le 9 août 2024 et expiré le 8 août 2025, n'a pas été renouvelée. Gildan était autorisée à racheter, aux fins d'annulation, au plus 16 106 155 actions ordinaires, soit environ 10 % du « flottant » (selon la définition donnée à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) de Gildan au 26 juillet 2024. Gildan a racheté pour annulation un total de 12 907 407 actions ordinaires aux termes de cette offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, ce qui correspond à 8,0 % du flottant de la Société au 26 juillet 2024.

Le 13 août 2025, en parallèle avec l'annonce de l'acquisition proposée de HanesBrands, la Société a annoncé qu'elle avait l'intention de suspendre les rachats d'actions jusqu'à ce que son ratio de levier financier de la dette nette¹ se rapproche du point médian de son cadre de levier financier cible de 1,5x à 2,5x la dette nette sur le BAIIA ajusté¹.

Données sur les actions en circulation

En date du 24 octobre 2025, 149 074 298 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis que 1 769 031 unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») étaient en circulation. Chaque UAI visant des actions nouvelles confère au porteur le droit de recevoir une action ordinaire nouvelle à la fin de la période d'acquisition des droits, sous réserve de l'atteinte des conditions de rendement, sans qu'aucune contrepartie monétaire ne soit versée à la Société.

Dans le cadre de la contrepartie en actions hors trésorerie estimée pour l'acquisition proposée de HanesBrands, la Société prévoit émettre environ 36,1 millions d'actions ordinaires, soit 0,102 action ordinaire de la Société devant être émise pour chacune des 353,8 millions d'actions ordinaires de HanesBrands en circulation le 28 septembre 2025.

Information sur la conférence téléphonique

Les Vêtements de Sport Gildan tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 8 h 30, HE, pour présenter ses résultats du troisième trimestre de 2025. Pour accéder à la conférence téléphonique, composez le (800) 715-9871 (Canada et États-Unis) ou le (646) 307-1963 (international), suivi du code 5215005#. Une retransmission sera disponible pendant 7 jours à compter de 12 h 30, HE, en composant le (800) 770-2030 (Canada et États-Unis) ou le (609) 800-9909 (international), suivi du même code. Une webdiffusion audio en direct, ainsi qu'une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible au lien suivant : [Webdiffusion audio du troisième trimestre de 2025 de Gildan](#).

Le présent communiqué doit être lu en parallèle avec le rapport de gestion de Gildan et ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 28 septembre 2025 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date, qui seront déposés par Gildan auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur le site Web corporatif de Gildan.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement peuvent exister entre les états financiers consolidés résumés et les tableaux sommaires qui se trouvent dans le présent communiqué de presse.

Information financière supplémentaire

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES (NON AUDITÉES)

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire)</i>	T3 2025	T3 2024	Variation (%)	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024	Variation (%)
Ventes nettes	910,6	891,1	2,2 %	2 540,7	2 449,1	3,7 %
Bénéfice brut	306,6	277,6	10,4 %	817,9	750,7	9,0 %
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	306,6	277,6	10,4 %	817,9	750,7	9,0 %
Charges de vente et charges générales et administratives	95,3	83,6	13,9 %	264,3	312,5	(15,4) %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	95,0	78,1	21,6 %	262,1	230,2	13,9 %
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	19,2	1,1	n. s.	32,3	(1,0)	n. s.
Bénéfice opérationnel	192,1	192,9	(0,4) %	521,2	439,3	18,7 %
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	211,6	199,5	6,1 %	555,8	520,5	6,8 %
BAILA ajusté ¹⁾	248,7	236,0	5,4 %	660,8	625,4	5,7 %
Charges financières	43,7	30,2	44,6 %	105,6	77,2	36,7 %
Charge d'impôt sur le résultat	28,2	31,3	(9,6) %	72,9	93,5	(22,0) %
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ¹⁾	28,4	31,6	(10,1) %	75,0	81,8	(8,3) %
Bénéfice net	120,2	131,5	(8,6) %	342,8	268,5	27,6 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	148,8	137,7	8,1 %	384,5	361,4	6,4 %
Bénéfice de base par action	0,81	0,82	(1,2) %	2,28	1,62	40,7 %
Bénéfice dilué par action	0,80	0,82	(2,4) %	2,27	1,62	40,1 %
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	1,00	0,85	17,6 %	2,55	2,18	17,0 %
Marge brute ²⁾	33,7 %	31,2 %	2,5 pp	32,2 %	30,7 %	1,5 pp
Marge brute ajustée ¹⁾	33,7 %	31,2 %	2,5 pp	32,2 %	30,7 %	1,5 pp
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes ³⁾	10,5 %	9,4 %	1,1 pp	10,4 %	12,8 %	(2,4) pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	10,4 %	8,8 %	1,6 pp	10,3 %	9,4 %	0,9 pp
Marge opérationnelle ⁴⁾	21,1 %	21,7 %	(0,6) pp	20,5 %	17,9 %	2,6 pp
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	23,2 %	22,4 %	0,8 pp	21,9 %	21,3 %	0,6 pp
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	223,9	178,2	25,7 %	269,9	290,9	(7,2) %
Dépenses d'investissement	(24,2)	(29,5)	(18,1) %	(81,9)	(109,8)	(25,4) %
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	200,4	149,0	34,6 %	188,9	181,5	4,1 %
<i>Au</i>				28 septembre	29 décembre	
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>				2025	2024	
Stocks				1 248,0	1 110,6	
Créances clients				723,9	542,4	
Dette à long terme (y compris la partie courante)				1 754,2	1 535,9	
Dette nette ¹⁾				1 740,9	1 568,6	
Levier financier de la dette nette ¹⁾				2,0	1,9	

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes » du présent communiqué de presse.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les ventes nettes.

3) Les charges de vente et charges générales et administratives exprimées en pourcentage des ventes nettes correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives divisées par les ventes nettes.

4) La marge opérationnelle correspond au bénéfice opérationnel divisé par les ventes nettes.

n. s. = non significatif

VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2025	T3 2024	Variation (%)	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024	Variation (%)
Vêtements de sport	830,6	788,3	5,4 %	2 300,0	2 117,0	8,7 %
Articles chaussants et sous-vêtements	80,0	102,8	(22,1) %	240,7	332,1	(27,5) %
	910,6	891,1	2,2 %	2 540,7	2 449,1	3,7 %

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2025	T3 2024	Variation (%)	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024	Variation (%)
États-Unis	819,5	798,8	2,6 %	2 277,6	2 180,4	4,5 %
Canada	30,8	28,2	9,2 %	90,8	81,1	12,0 %
International	60,3	64,1	(6,1) %	172,3	187,6	(8,1) %
	910,6	891,1	2,2 %	2 540,7	2 449,1	3,7 %

Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes

Le présent communiqué de presse comporte des références à certaines mesures financières non conformes aux PCGR ainsi qu'à certains ratios non conformes aux PCGR décrits ci-après. Ces mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures de la performance établies en conformité avec les IFRS. Les modalités et les définitions relatives aux mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent communiqué et un rapprochement de chacune d'elles avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable figurent ci-dessous.

Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR

Comme mentionné ci-dessus, certains des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons excluent la variation provoquée par divers ajustements qui influencent la comparabilité des résultats opérationnels et financiers de la Société et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Les ajustements qui ont une incidence sur plus d'une mesure financière ou plus d'un ratio financier non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture et à la vente d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025, les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions se sont établis à 19,2 millions de dollars et 32,3 millions de dollars, respectivement (1,1 million de dollars et (recouvrement de coûts) de 1,0 million de dollars en 2024). Il y a lieu de se reporter à la rubrique 5.4.4 intitulée « Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du rapport de gestion intermédiaire pour une analyse détaillée de ces coûts.

Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société à ce moment-là (le « conseil précédent ») a annoncé le congédiement du président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire Browning West et d'autres ont lancé une campagne et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 28 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2024 (l'« assemblée annuelle »), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. La Société a engagé des dépenses importantes principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, notamment : i) des frais juridiques, de communication, de conseil en vote par procuration, financiers et autres frais de conseil liés à la course aux procurations et à des questions connexes et au congédiement et à la réintégration subséquente de M. Chamandy; ii) des frais juridiques, financiers et autres frais de conseil relatifs à un processus d'examen entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société; iii) des attributions spéciales de maintien en poste pour les cadres supérieurs; iv) des indemnités de départ et de cessation d'emploi pour les cadres sortants; v) des jetons de présence et des primes d'assurance supplémentaires pour les administrateurs. En outre, après l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a recommandé au nouveau conseil de verser à M. Chamandy (qui n'avait pas reçu d'indemnité de départ à la suite de son congédiement le 11 décembre 2023) une rémunération rétroactive liée à sa réintégration, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Le nouveau conseil a approuvé cette recommandation. Compte tenu du fort soutien des actionnaires à sa campagne réussie et du fait que le conseil renouvelé a démissionné avant l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a également recommandé au nouveau conseil le remboursement des frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West en lien avec la course aux procurations, d'un montant de 9,4 millions de dollars, au deuxième trimestre de 2024.

Le total des coûts liés à ces événements non récurrents (« Coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ») s'est élevé à 0,2 million de dollars et 2,2 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025 (5,5 millions de dollars et 82,3 millions de dollars en 2024), respectivement, comme il est détaillé dans le tableau accompagné des notes de bas de page correspondantes ci-dessous. Ces coûts sont inclus dans les charges de vente et charges générales et administratives. L'incidence des charges ci-dessous sert d'ajustement pour calculer les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

<i>(en millions de dollars)</i>	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires ¹⁾	0,4	2,5	2,1	35,8
Prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ²⁾	—	—	—	21,6
Charges de rémunération liées au congédiement de Glenn Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction ³⁾	—	—	—	8,9
Coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé ⁴⁾	—	1,4	0,1	8,8
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société ⁵⁾	—	—	—	3,0
Attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi ⁶⁾	(0,2)	1,6	—	4,2
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	0,2	5,5	2,2	82,3

1) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait aux questions touchant les actionnaires. Les charges engagées au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025 de 0,4 million de dollars et de 2,1 millions de dollars, respectivement (2,5 millions de dollars et 35,8 millions de dollars en 2024) comprennent :

- Des frais de conseil, des frais juridiques et d'autres frais et charges liés à la course aux procurations et aux questions touchant les actionnaires de 0,4 million de dollars et de 2,1 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025, respectivement (2,5 millions de dollars et 26,4 millions de dollars en 2024). Les frais de 2024 ont été principalement engagés à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé;
- Des charges à payer de 9,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 pour le remboursement des frais de conseil, des frais juridiques et autres frais engagés par Browning West dans le cadre de la course aux procurations (se reporter à la note 9 c)) des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour en savoir plus à ce sujet).

2) Se rapportent au versement de prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi à MM. Tyra et Bajaj conformément aux accords de cessation d'emploi existants approuvés et conclus par le conseil renouvelé dans le cadre de la course aux procurations, avant la conclusion de celle-ci en mai 2024. Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj. Les charges respectives incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives pour le deuxième trimestre de 2024 s'élèvent à 21,6 millions de dollars (dont 14,1 millions de dollars pour M. Tyra et 7,5 millions de dollars pour M. Bajaj), et comprennent 12,3 millions de dollars pour l'acquisition accélérée d'attributions fondées sur des actions ainsi que 9,3 millions de dollars pour les autres indemnités de cessation d'emploi versées à ces dirigeants.

3) Les salaires et autres droits à prestations se rapportent à la rémunération rétroactive dans le cadre de la réintégration de M. Chamandy par le nouveau conseil au T2 2024, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Les charges nettes engagées au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, de néant et de 8,9 millions de dollars, respectivement, comprennent ce qui suit :

- une rémunération rétroactive et des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de néant et de 1,7 million de dollars, respectivement;

- une charge de rémunération fondée sur des actions au titre des coûts des services passés de néant et de 14,6 millions de dollars, respectivement, liée au rétablissement des attributions au titre du régime incitatif à long terme de 2022 et 2023 de M. Chamandy (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6,0 millions de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023);
- des ajustements de néant et de 2,4 millions de dollars, respectivement, de la charge de rémunération fondée sur des actions liés à l'attribution fondée sur des actions au titre du régime incitatif à long terme de 2021 de M. Chamandy, dont les droits ont été acquis en 2024;
- la reprise d'une provision de 9,8 millions de dollars pour indemnités de départ au deuxième trimestre de 2024 (qui avait été constatée au quatrième trimestre de 2023), étant donné que M. Chamandy a renoncé à tout droit à des indemnités de cessation d'emploi dans le cadre de l'attribution d'une rémunération rétroactive et du rétablissement des attributions fondées sur des actions annulées, comme il est mentionné plus haut.

4) La Société a engagé des coûts supplémentaires de néant et de 0,1 million de dollars (1,4 million de dollars et 8,8 millions de dollars en 2024) liés respectivement au conseil précédent et au conseil renouvelé. La charge de l'exercice 2025 se rapporte à l'augmentation de la valeur des unités d'actions différées (« UAD ») non payées. Les charges de l'exercice 2024 comprennent des montants de néant et de 4,8 millions de dollars, respectivement, pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, de 0,2 million de dollars et de 0,6 million de dollars, respectivement, pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil ainsi que de 1,2 million de dollars et de 3,4 millions de dollars, respectivement, pour l'augmentation de la valeur du passif des UAD.

5) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société.

6) Les recouvrements au titre de la rémunération fondée sur des actions de 0,2 million de dollars et de néant pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 28 septembre 2025 (1,6 million de dollars et 4,2 millions de dollars en 2024) se rapportent aux attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté

Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, la commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais (nouveau en 2025) et la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat lié à ces éléments. Le bénéfice net ajusté exclut aussi l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, ainsi que l'impôt sur le résultat découlant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la suite de modifications des taux d'impôt prévus par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. Le bénéfice dilué par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. La Société utilise le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté pour mesurer la performance de son bénéfice net d'une période à l'autre et pour prendre des décisions concernant ses activités en cours, sans tenir compte de la variation liée à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité du bénéfice net et du bénéfice dilué par action et pourraient fausser l'analyse des tendances du bénéfice net relativement à son rendement commercial. La Société estime que la présentation du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations et par certains produits et recouvrements susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i>	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Bénéfice net	120,2	131,5	342,8	268,5
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	19,2	1,1	32,3	(1,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	0,2	5,5	2,2	82,3
Commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais	9,3	—	9,3	—
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié aux charges de restructuration et à d'autres éléments ci-dessus	(0,2)	(0,3)	(2,1)	0,2
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	—	11,5
Bénéfice net ajusté	148,7	137,8	384,5	361,5
Bénéfice de base par action	0,81	0,82	2,28	1,62
Bénéfice dilué par action	0,80	0,82	2,27	1,62
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	1,00	0,85	2,55	2,18

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation.

Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, charge d'impôt sur le résultat ajustée et taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté exclut les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, et la commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais (nouveau en 2025). La charge d'impôt sur le résultat ajustée correspond à la charge d'impôt sur le résultat excluant les modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé, l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, et la charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements avant impôt mentionnés ci-dessus. La Société exclut ces ajustements parce qu'ils influencent la comparabilité de son taux d'impôt effectif. La Société estime que le taux d'impôt effectif ajusté permet de mieux comprendre notre taux d'impôt effectif normalisé et notre performance financière pour la période considérée et aux fins de l'élaboration de ses budgets financiers annuels. La Société est d'avis que le taux d'impôt effectif ajusté est utile aux investisseurs pour évaluer le taux d'impôt effectif futur de la Société, car il permet de déterminer certaines charges et profits avant impôt ainsi que certaines charges et recouvrements d'impôt sur le résultat qui ne devraient pas se reproduire régulièrement (en particulier, les coûts non récurrents tels la course aux procurations et les changements au sein de la direction et les questions connexes encourus au sein de l'entité juridique canadienne de la Société qui ne donne pas lieu à des recouvrements d'impôt, et les changements de taux d'impôt entraînant la réévaluation d'actifs et de passifs d'impôt différé).

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	148,4	162,7	415,7	362,0
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	19,2	1,1	32,3	(1,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	0,2	5,5	2,2	82,3
Commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais	9,3	—	9,3	—
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté	177,1	169,3	459,5	443,3
Charge d'impôt sur le résultat	28,2	31,3	72,9	93,5
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat lié aux charges de restructuration et aux autres ajustements ci-dessus	0,2	0,3	2,1	(0,2)
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	—	(11,5)
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	28,4	31,6	75,0	81,8
Taux d'impôt effectif moyen ¹⁾	19,0 %	19,2 %	17,5 %	25,8 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²⁾	16,0 %	18,7 %	16,3 %	18,5 %

1) Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

2) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté correspond au bénéfice brut excluant l'incidence des profits nets sur l'assurance à l'exercice 2023. La direction utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau de la marge brute d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence de l'élément décrit ci-dessus. La Société exclut cet élément parce qu'il influence la comparabilité des résultats financiers et pourrait fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Le fait d'exclure cet élément ne signifie pas qu'il est non récurrent. La Société estime que la présentation du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée est utile, puisqu'elle aide la direction et les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société utilise la main-d'œuvre et les matériaux pour fabriquer des biens destinés à ses clients, qui pourraient autrement être rendus imperceptibles par l'incidence des profits nets sur l'assurance comptabilisés au cours d'exercices précédents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Bénéfice brut	306,6	277,6	817,9	750,7
Ajustements	—	—	—	—
Bénéfice brut ajusté	306,6	277,6	817,9	750,7
Marge brute	33,7 %	31,2 %	32,2 %	30,7 %
Marge brute ajustée ¹⁾	33,7 %	31,2 %	32,2 %	30,7 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes nettes.

Charges de vente et charges générales et administratives ajustées et charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes

Les charges de vente et charges générales et administratives ajustées correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives excluant l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La Société utilise les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. La Société estime que la présentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées et des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes qui, de l'avis de la Société, sont de nature inhabituelle et non récurrente. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Charges de vente et charges générales et administratives	95,3	83,6	264,3	312,5
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	(0,2)	(5,5)	(2,2)	(82,3)
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées	95,1	78,1	262,1	230,2
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	10,5 %	9,4 %	10,4 %	12,8 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	10,4 %	8,8 %	10,3 %	9,4 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond aux charges de vente et charges générales et administratives ajustées divisées par les ventes nettes.

Bénéfice opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Le bénéfice opérationnel ajusté correspond au bénéfice opérationnel avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions et exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance en 2023, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction utilise le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau du bénéfice opérationnel, car elle croit qu'ils donnent une meilleure indication de sa performance opérationnelle et facilitent la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats opérationnels et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement de son bénéfice opérationnel et de sa marge opérationnelle. La Société estime que la présentation du bénéfice opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société génère des profits à partir de ses activités principales, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des éléments notés ci-dessus susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Bénéfice opérationnel	192,1	192,9	521,2	439,3
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	19,2	1,1	32,3	(1,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	0,2	5,5	2,2	82,3
Bénéfice opérationnel ajusté	211,5	199,5	555,7	520,6
Marge opérationnelle	21,1 %	21,7 %	20,5 %	17,9 %
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	23,2 %	22,4 %	21,9 %	21,3 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes.

BAlIA ajusté

Le BAlIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAlIA ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance en 2023, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction se sert du BAlIA ajusté, entre autres mesures, pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités de manière cohérente d'une période à l'autre et pour permettre une meilleure compréhension des facteurs et des tendances marquant ses activités. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour évaluer la rentabilité et la structure de coûts des entreprises du secteur ainsi que pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs non liés aux activités opérationnelles. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Cette mesure n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Bénéfice net	120,2	131,5	342,8	268,5
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	19,2	1,1	32,3	(1,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	0,2	5,5	2,2	82,3
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	37,1	36,5	105,1	104,9
Charges financières, montant net	43,7	30,2	105,6	77,2
Charge d'impôt sur le résultat	28,2	31,3	72,9	93,5
BAlIA ajusté	248,6	236,1	660,9	625,4

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et de la situation de trésorerie de l'entreprise et il s'agit d'une mesure clé utilisée par la direction en matière de gestion du

capital, car elle indique les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de poursuivre les acquisitions d'entreprises et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La direction croit que les flux de trésorerie disponibles permettent également aux investisseurs d'apprécier les liquidités dont dispose la Société pour assurer le service de la dette, pour financer des acquisitions et pour verser des dividendes. De plus, les flux de trésorerie disponibles sont une mesure couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	T3 2025	T3 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	223,9	178,2	269,9	290,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23,5)	(29,3)	(81,0)	(109,3)
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	—
Flux de trésorerie disponibles	200,4	148,9	188,9	181,6

Total de la dette et dette nette

Le total de la dette est défini comme la somme de la dette bancaire, de la dette à long terme, incluant la partie courante, de la composante de change des instruments financiers dérivés liée au montant nominal du swap de devises, et des obligations locatives, incluant la partie courante, alors que la dette nette correspond au total de la dette duquel sont déduits la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société estime que le total de la dette et la dette nette constituent des indicateurs importants pour la direction et les investisseurs afin d'évaluer la situation financière et les liquidités de la Société et de mesurer son levier financier. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	28 septembre 2025	29 décembre 2024
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 754,2	1 535,9
Dette bancaire	—	—
Composante de change des instruments financiers dérivés sur des billets non garantis de premier rang en dollars canadiens	(17,9)	14,1
Obligations locatives (y compris la partie courante)	117,3	117,4
Total de la dette	1 853,6	1 667,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(112,6)	(98,8)
Dette nette	1 741,0	1 568,6

Ratio de levier financier de la dette nette

La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs; ces mesures sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs reflète les acquisitions effectuées pendant la période comme si elles avaient eu lieu au début de cette période. La Société a actuellement établi un ratio cible de levier financier de la dette nette qui équivaut à 1,5 à 2,5 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs. Le ratio de levier financier de la dette nette sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction dans ses décisions à l'égard de la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement. La Société croit que certains investisseurs et analystes utilisent le ratio de levier financier de la dette nette pour mesurer le levier financier de la Société, y compris sa capacité à rembourser la dette contractée. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société diffère du ratio de la dette nette au BAIIA, qui est un engagement que renferment nos conventions relatives aux prêts et aux effets. Par conséquent, la Société estime qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	28 septembre 2025	29 décembre 2024
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>		
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs	869,2	833,8
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	—	—
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	869,2	833,8
Dette nette	1 740,9	1 568,6
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	2,0	1,9

1) Aux fins des prêts à terme et de la facilité renouvelable, le ratio de la dette nette au BAIIA de la Société était de 2,1x (2,0x au 29 décembre 2024) et aux fins des billets émis dans le cadre d'un placement privé aux États-Unis, il était de 2,2x au 28 septembre 2025 (2,2x au 29 décembre 2024).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Certains énoncés qui figurent dans le communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions, incluant notamment nos attentes relatives à la croissance des produits ou aux ventes nettes, aux marges opérationnelles ajustées, aux dépenses d'investissement, au bénéfice dilué par action ajusté et aux flux de trésorerie disponibles, présentées dans nos perspectives financières pour l'exercice 2025 décrites dans le présent communiqué de presse à la rubrique « Perspectives pour 2025 », ainsi que de l'information sur l'acquisition proposée de HanesBrands, notamment en ce qui concerne le calendrier et la réalisation de celle-ci. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables.

Le lecteur est invité à consulter les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux rubriques « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion le plus récent pour une analyse des facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans ce document et le présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure, y compris notre plus important distributeur;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité, par rapport aux niveaux actuels, des cours des matières premières et des produits énergétiques entrant dans la fabrication et le transport de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies, propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales, la conformité aux règlements en matière de droits et tarifs et les modifications qui y sont apportées, les lois et accords sur le commerce international, les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'incidence, y compris les répercussions économiques plus générales, des tarifs imposés par l'administration américaine et des mesures de représailles adoptées par d'autres gouvernements, ou l'imposition de nouvelles restrictions ou interdictions visant l'exportation ou l'importation de biens entre les pays;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la non-matérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;

- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Par ailleurs, la Société est aussi assujettie aux divers risques et incertitudes liés à l'acquisition proposée de HanesBrands, y compris les risques liés au calendrier et à la conclusion de l'acquisition, la réalisation des avantages et des synergies anticipés de l'acquisition proposée et le calendrier et l'importance de ceux-ci; le succès des plans d'intégration et le temps nécessaire pour intégrer avec succès l'entreprise issue du regroupement; le temps et l'attention nécessaires de la direction à l'égard de l'acquisition proposée et d'autres perturbations éventuelles découlant de l'opération; et les passifs potentiels non déclarés qui n'ont pas été repérés au cours de la vérification diligente.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce communiqué ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué, y compris nos prévisions financières pour l'exercice 2025 qui figurent à la rubrique « Perspectives pour 2025 », sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

À propos de Gildan

Gildan est l'un des principaux fabricants de vêtements de base de tous les jours. L'offre de produits de la Société comprend des vêtements de sport, des sous-vêtements et des chaussettes vendus à un large éventail de clients, y compris des grossistes, des sérigraphes ou des décorateurs, ainsi qu'aux détaillants qui vendent aux consommateurs par l'entremise de leurs magasins physiques et/ou leurs plateformes de commerce électronique et aux entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie. La Société commercialise ses produits en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, sous un portefeuille diversifié de marques appartenant à la Société, notamment Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, GOLDTOE® et Peds®, et sous la marque Champion®, en vertu d'un contrat de licence exclusif pour le marché des vêtements imprimés.

Gildan possède et opère des installations de production à grand volume et verticalement intégrées, qui sont principalement situées en Amérique centrale, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et au Bangladesh. Gildan est engagée à mettre en place des pratiques de premier plan en matière de main-d'œuvre, d'environnement et de gouvernance dans toute la chaîne d'approvisionnement de la Société conformément à son programme ESG intégré dans la stratégie d'affaires à long terme de la Société. Des informations additionnelles sur Gildan et sur ses pratiques et initiatives en matière d'ESG sont disponibles au www.gildancorp.com.

-30-

Relations avec les investisseurs :

Jessy Hayem, CFA
Vice-présidente principale et cheffe des relations
avec les investisseurs et des communications mondiales
(514) 744-8511
jhayem@gildan.com

Relations avec les médias :

Geneviève Gosselin
Directrice, communications mondiales et
marketing d'entreprise
(514) 343-8814
communications@gildan.com